BULLETIN NATIONAL
de la royale fédération colombophile belge a.s.b.l.

bpost
PB-PP | B-703
BELGIE(N)-BELGIQUE

PIGEONS VOYAGEURS

BUREAU DE DEPOT
TOURNAI MASSPOST
P309983

Gaasbeeksesteenweg 52-54
1500 Halle

Bulletin de contact
trimestriel des
Colombophiles Belges

Octobre - Novembre - Décembre

2016 nr.4

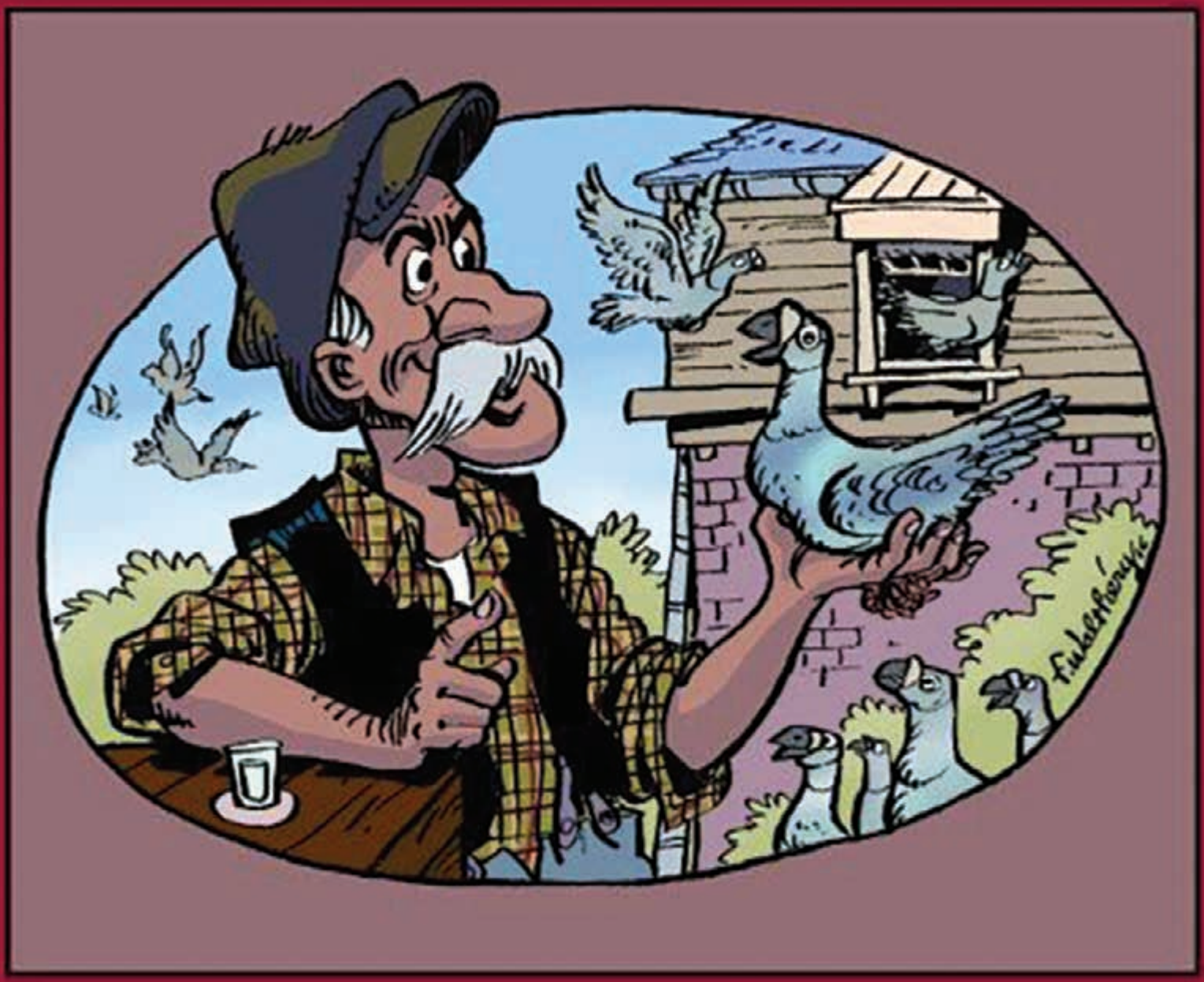

LA RFCB VOUS SOUHAITE UNE ANNÉE 2017 PLEINE DE PROSPÉRITÉ

Dans ce numéro :

Contenu 2

Préambule 2

Rendre à César 2

Olympiade ..... 3 - 4

Décisions Assemblée Générale Nationale 26.10.2016 ..... 5 - 8

Ordre du jour Assemblée Générale Nationale 22.02.2017 9

Cotisations 2017 9

Calendrier des concours (inter)nationaux 2017 9

Doping ..... 10 - 11

Info des EP/EPR

EPR Hainaut-Brabant wallon : championnats ..... 12 - 13

EPR LNL – Secteur 2 : championnats 15

Séance cours de réglage 17

Les textes publicitaires n'engagent que leur auteur et non la RFCB. Chaque auteur reste responsable de son article.

Edition
Royale Fédération Colombophile Belge (a.s.b.l)

Editeur responsable
Stefaan Van Bockstaele

Redaction - Administration
Gaasbeeksesteenweg 52-54
1500 HALLE
Tél. 02/537 62 11
Fax : 02/538 57 21
e-mail : nationale@rfcb.be
website : www.rfcb.be

Tirage:
5.100 ex. – Bulletin National
22.500 ex. – Bulletin national

Abonnement postal pour la Belgique
€ 10,00
KBC BE79 4338 2420 0133

Lay-out et impression :
Albe De Coker
Kolonel begaultlaan 75
B-3000 Louvain
Tél. : +32 16 23 60 01
Fax : +32 16 20 58 85
info@ albedecoker.com
www.albedecoker.com

DOPING : POSITIF - NEGATIF
OLYMPIADE : POSITIF – NEGATIF

Que le doping fait grand bruit est normal. Dans ce Bulletin National, la procédure doping sera, une nouvelle fois, expliquée un peu plus loin. Il y a peu de temps de cela, la chancelière allemande, Mme Merkel, a lancé un appel surprenant à la presse, à savoir cesser la diffusion d'informations erronées. En tant que Président National, je n'aurais pas pu mieux le dire. Publier, à tort et à travers, des informations erronées et spéculatives, est un phénomène également connu chez nous. Bien entendu, je ne mets pas tout le monde dans le même panier ! Certains journaux et sites internet ne jouent pas le jeu de la désinformation. Quant au doping, je peux vous assurer qu'aucune décision n'a été prise à la légère. Chacun a reçu sa contre-expertise et chacun a été invité en vue de la présentation de ses moyens de défense, ce qui bien entendu prend un certain temps. Après l'évaluation de la Commission Consultative Scientifique, l'entièreté du dossier parvient au Conseil d'Administration et de Gestion National de la RFCB qui déterminera, comme prévu par le règlement doping, l'éventuelle peine. Nous avons décidé de prononcer notre décision pour tous les dossiers doping au même moment. A ce sujet, je souhaite m'adresser aux producteurs d'aliments pour animaux jouant un rôle primordial dans la fameuse contamination et dans leur contrôle interne. Il m'arrive de me demander comment il est possible de retrouver certains grains dans certains aliments pour animaux. Comment va réagir un pigeon? Quels sont les effets pour un pigeon ? A ces questions, personne ne m'a encore donné une réponse étayée ? Nous, les colombophiles, achetons en confiance tous ces produits chez les commerçants. Je suis convaincu que peu sont les colombophiles qui examinent l'étiquette et ses composants. Voilà pourquoi la responsabilité des producteurs d'aliments pour animaux est grande. Ils doivent veiller à protéger leurs clients !!! Je suis heureux d'une chose, le laboratoire d'Afrique du Sud trouve TOUT ! Mais, ce n'est qu'après l'évaluation de la CCS que la RFCB prend une décision. Avec tous ces problèmes, nous en oublierions presque qu'une Olympiade est organisée à Bruxelles. Nous sommes dans le sprint final pour ce qui est de l'organisation. Je vous appelle chaleureusement à venir en nombre à cette 35ème Olympiade. Comme vous pourrez le lire dans ce Bulletin National, nous avons atteint un record pour ce qui est du nombre de stands participants, sans compter la présence de 800 pigeons olympiques, dont les meilleurs au monde dans la catégorie Sport. Une zone de restauration a été prévue où chacun pourra se sustenter et se désaltérer dans une ambiance agréable et où chacun pourra faire la connaissance de ses collègues colombophiles du monde entier. Qu'attendez-vous pour réserver votre billet d'entrée et votre hôtel ? Enfin, je vous souhaite de très agréables fêtes de fin d'année et une heureuse et vigoureuse année 2017.

Je vous fixe rendez-vous à Bruxelles

Le Président National de la RFCB,
Stefaan Van Bockstaele

Rendre à César…. ou plutôt à Raoul

Dans le cadre de la présentation de nos Olympiades colombophiles et plus précisément de l'édition du timbre « premier jour » ; nous avons présenté son auteur , Monsieur Walthéry et son attachement particulier à la colombophilie. Ce dernier, flatté de ce clin d'œil, nous a précisé, un peu embêté, qu'il n'était pas le seul à avoir créé la B.D. du « Vieux Bleu « et que cet honneur revenait également à son ami scénariste, Monsieur Raoul Cauvin (Les tuniques bleues, etc..). Il précise également qu'il a eu l'idée de faire quelques pages sur l'histoire du « Vieux Bleu » pour un numéro spécial du journal Spirou sur le thème des « Oiseaux ». Il en a parlé à son ami, Raoul Cauvin, et lui a demandé si il avait un scénario à ce sujet. Il fût immédiatement emballé et fît même, très brillamment , plusieurs scénarios qui donnèrent naissance à deux albums. Ces deux compères sont donc les deux « papas » du Vieux Bleu.

Couverture :

Le dessin en couverture est l'œuvre de François Walthéry.
En primeur, nous vous dévoilons, dans ce numéro, le sujet ayant servi à la création du timbre « 1er Jour », spécial olympiade.

Ceux-ci, ainsi que d'autres supports philatéliques, seront mis en vente, au stand de la RFCB, le samedi 28/01/17.

L'OLYMPIADE … ET POURQUOI PAS EN BUS ?
STANDS VENDEURS DES PIGEONS

En route vers l'Olympiade … et pourquoi pas en bus ?

Afin de laisser la chance à un maximum d'amateurs de se rendre à l'Olympiade, la RFCB entend mettre à votre disposition un service de bus dans les différentes provinces.

Concrètement :

Le prix s'élève à € 25,00/personne (bus + ticket d'entrée pour un jour). Prévoir plusieurs arrêts à travers les provinces est l'objectif. C'est pourquoi, nous comptons sur votre collaboration afin que cette initiative puisse rencontrer le plein succès. Vous êtes intéressé, à titre personnel, un groupe vous accompagnera, votre société souhaite coopérer et se rendre avec quelques membres du local à l'Olympiade le samedi 28 janvier 2017... alors, il ne vous reste plus qu'une chose à faire ! Consultez notre site internet www.olympiade2017.be/bus et remplissez, sans aucun engagement, le formulaire d'inscription. Vous êtes dans l'impossibilité de vous inscrire via internet, aucun problème, contactez le secrétariat de votre province. Une fois vos données enregistrées, un parcours sera défini en fonction de l'intérêt des amateurs et nous vous tiendrons par la suite au courant. Le coût (bus + billet d'entrée) dépendra du succès de cette opération. L'objectif étant bien sûr de limiter les frais. La Commission de Promotion Nationale libèrera un budget pour soutenir cette initiative.

Pour votre information :

Secrétariat des EPR – Marsille Patrick – 0471/26 27 22

SILVER FOYER - STANDS VENDEURS DES PIGEONS

F1	ITALIAN CHAMPIONS GROUP
F2	SCHERENS - VANGRAMBEREN Piétrain
F3	FBIBF (Frédéric Breuse Intern. Breeding Pigeon Farm)
F4	PROFF SPORT - PIETER KOS
F5	KWEEKCENTRUM VAN ALPHEN
F6	VANWINKEL Jozef
F7	IBC 2000
F8	DENYS Emiel
F9	DUTCH BREED
F10	PIGEON-WORLD

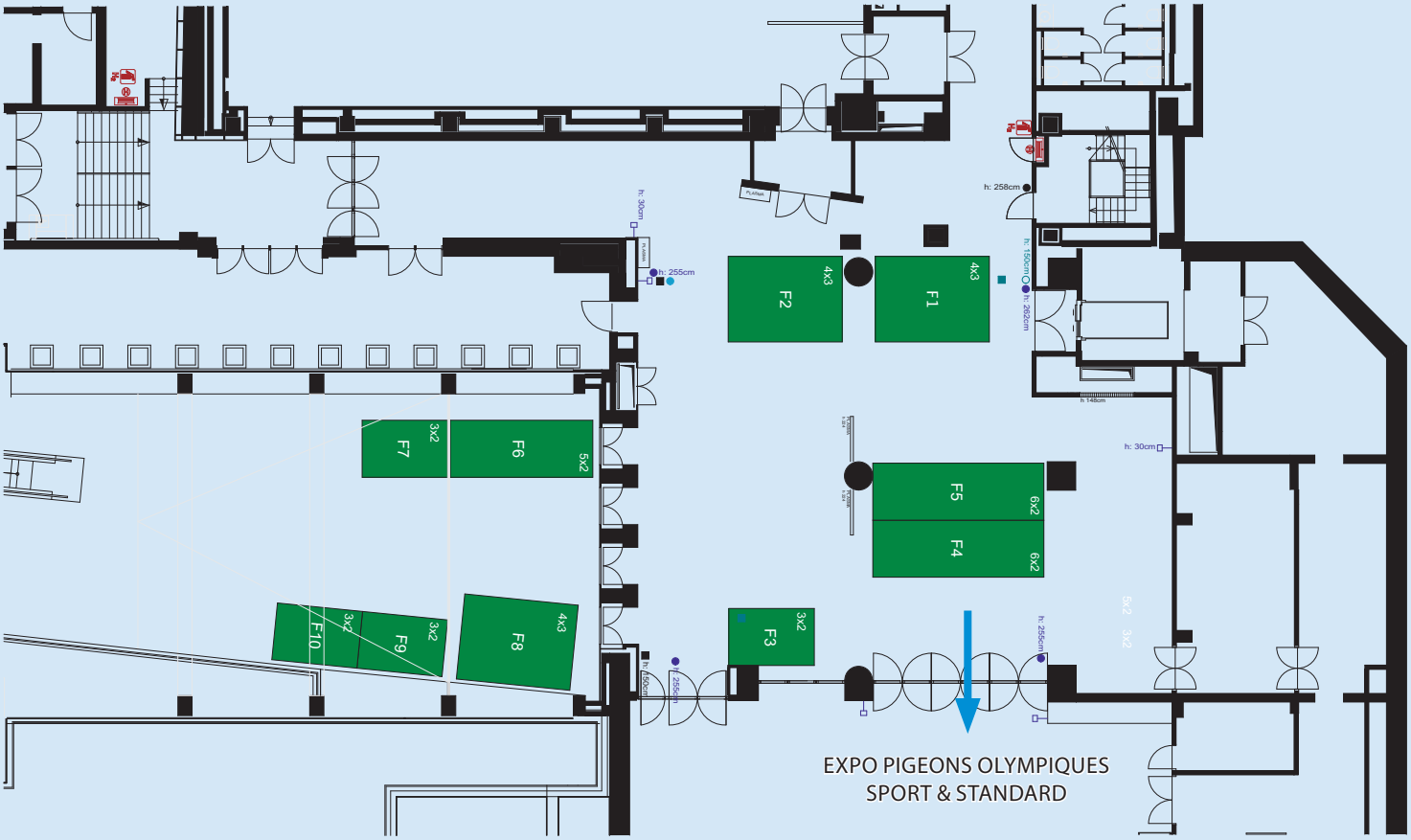

HALL 1 & 2 - STANDS PUBLICITAIRES

HALL 1 & 2 - STANDS PUBLICITAIRES

H1a	PIGEON MEDICINES THE NETHERLANDS BV
H1b	CHAMPAGNE SOMBERT - LECART
H2	PIONEER INTERN. PIGEON RACING CLUB
H3	GPS-EUROPE
H4	DE DUIF
H5	FUGARE
H6	PIGEON HOUSE - DUIVENCAFE BRUGGE
H7	BEYERS GRANEN
H8	TEURLINGS
H9	INJAAZ LOFT
H10	PROBEL FLY
H11a	KLAUS GRITSTEINWERK
H11b	PALOMA
H12	DEISTER ELECTRONICS
H13	NATURAL GRANEN
H14	HERBOTS ANIMAL PRODUCTS
H15	TOULET - VAN BAEL
H16	EIJERKAMP & ZONEN
H19	GIANTEL B.V.
H20	VERSELE LAGA
H21	ONE PIGEON.COM
H22	BELGICA - DE WEERD
H23	PIPA TRADING BVBA
H24	KOEHOORN Jaap
H25	TJW RACING PIGEONS FEED
H26	DERBY ARONA
H27	AVEVE GROEP
H28	SHENZHEN GESHIFENG TECHNOLOGY
H29	DEIL ELECTRONICS
H31	DEMSTER
H32	BIOTECH BUSINESS INTERNATIONAL S.I.
H33	FLANDERS COLLECTION
H34	VICTORIA FALLS WORLD CHALL.
H35	BRICON
H36	GANTNER PIGEON SYSTEM - BENZING
H37	HABRU ALUMINIUM LASTECHNIEK BV
H38	DUIVENKRANT - PITTS.BE
H39	VANROBAEYS NV
H40	MOTZ COMPUTER - TIPES ETS
H41	VET SCHROEDER-TOLLISAN
H42	VANHEE PRODUCTS
H43	MATADOR GmbH
H44	PIGEON TRADING B.V.
H45	MISCHFUTTER WERKE MANNHEIM GmbH
H47	KORBEN GROUP KFT - Galambekszer
H48	PATTAYA INTERNATIONAL PIGEON RACE
H50	RUTER EPV - TAURIS
H51	OVIGOR
H52	GERALDY Kfz GmbH
H54	VINS DE CAHORS
H55	ORL KOZIEGLOWKI
H56	SCHLOMER LOFTS
H57	TOPigeon ETS (AVANCETECH)

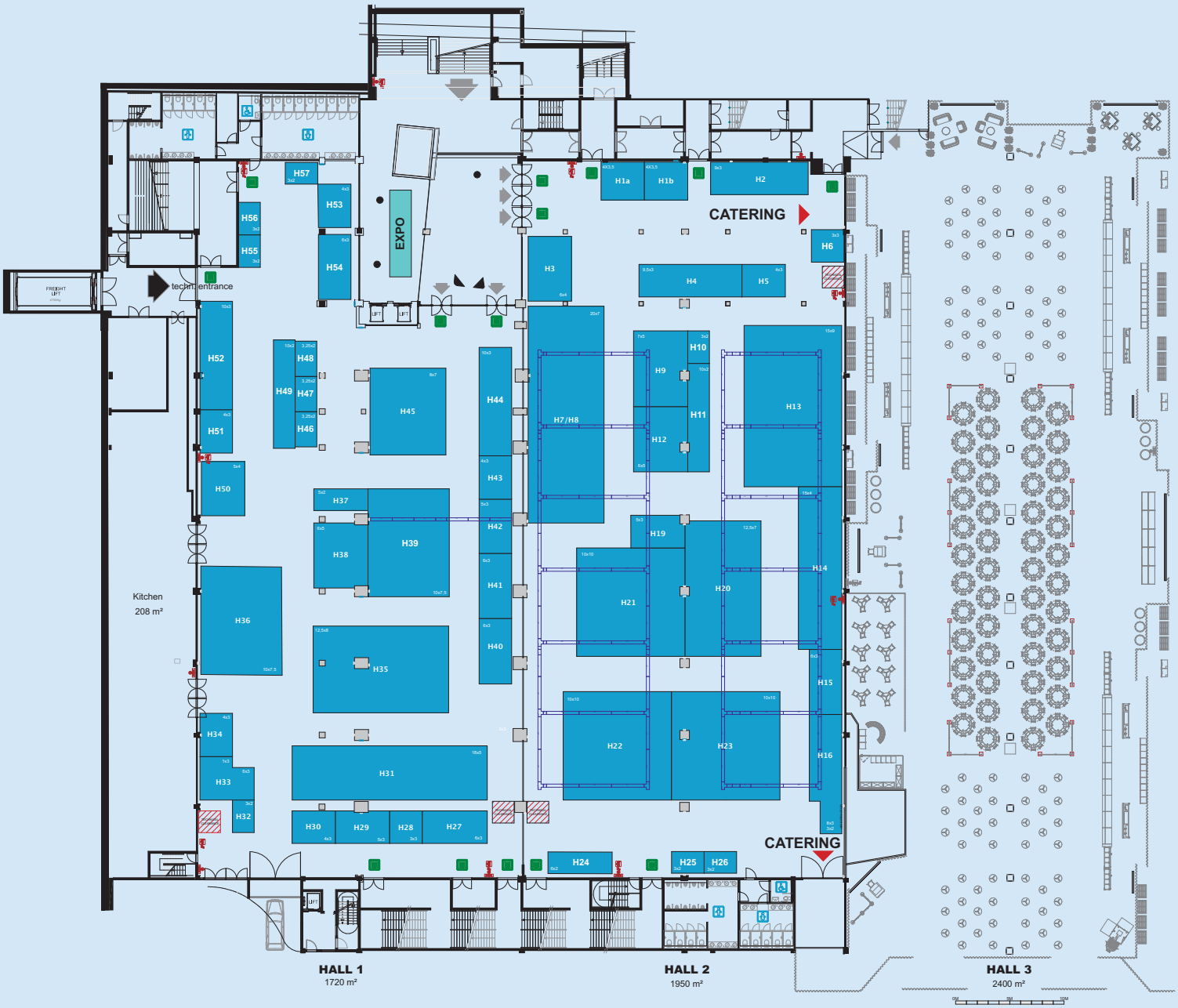

DÉCISIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NATIONALE 26.10.2016

Assemblée Générale Nationale EXTRAORDINAIRE
Modifications aux STATUTS

Art. 7 - ajout d'un nouveau § 2

Les membres colombophiles (même s'ils ne jouent pas en association) peuvent exploiter plusieurs colombiers à condition qu'ils reçoivent l'autorisation préalable de leur Entité Provinciale/Entité Provinciale Regroupée. L'autorisation éventuelle n'est valable que pour un an et renouvelable à la demande des intéressés.

Art. 8 - modification en gras

Toutes les personnes désireuses de former une association et d'entretenir un ou plusieurs colombiers doivent être affiliées, comme colombophiles, selon les modalités suivantes :

1. Exploitation d'un seul colombier par une association de plusieurs personnes. Le nombre d'associés est illimité. Ces affiliations se font d'office par les Ent. Prov. Regr. après paiement des cotisations prévues. Toutefois, un seul des affiliés peut avoir la qualité de responsable administratif dans une société colombophile. Toutes les personnes formant une association devront s'acquitter des cotisations prévues.
2. Dans une association de membres domiciliés dans différentes Ent. Prov. Regr., tous les associés seront affiliés dans l'Ent. Prov. Regr. où est situé le colombier.
3. Exploitation de plusieurs colombiers par **un colombophile ou une association de plusieurs personnes** (au lieu de : une association de une ou plusieurs personnes). L'Ent. Prov. Regr. concernée est seule habilitée pour délivrer, après examen, cette autorisation. L'autorisation éventuelle n'est valable que pour un an; elle est renouvelable, à la demande des intéressés.

Art. 21 - modification en gras et suppression du § 3

L'Assemblée Générale Nationale est composée de mandataires nationaux qui auront au préalable été élus comme mandataires au sein des EP/EPR.

Le total des mandataires nationaux est fixé sur base d'un mandat pour 1500 (au lieu de : 3000) affiliés par EP/EPR plus un élu par tranche de 750 (au lieu de : 1000) affiliés supplémentaires au sein de cette EP/EPR.

~~**Les EP, dont le nombre d'affiliés est supérieur à 3000 mais qui n'atteignent pas 4000, recevront également un élu supplémentaire.**~~

Contrairement à ce qui précède, chacune des 10 provinces nationales devra bénéficier d'un élu à l'Assemblée Générale Nationale.

Le Conseil d'Administration et de Gestion National fixe, durant le mois de juillet qui précède les élections ou désignations au sein de la RFCB, le nombre de sièges dont disposera chaque arrondissement ou chaque EP/EPR.

Tous les mandataires nationaux qui siègeront à l'Assemblée Générale Nationale sont désignés par les mandataires des EP/EPR qui communiqueront les noms au siège national le plus rapidement possible et au plus tard trois semaines après la notification écrite des résultats des élections au sein des EP/EPR.

Art. 23 - ajout du texte en gras

…
de la 3ème Assemblée Générale Statutaire Nationale en octobre :

1. la ratification du procès-verbal relatif aux opérations électorales rédigé par le Conseil d'Administration et de Gestion National conformément aux dispositions de l'article 31 des présents statuts, de même que les opérations de dépouillement et de ratification des différentes élections. ; (ce point ne sera toutefois obligatoire que lors des années électorales)
2. le montant du prix de la bague à proposer au Ministère des Finances **et la fixation du montant supplémentaire à payer à partir de l'achat de X bagues (X à déterminer par l'Assemblée Générale Nationale)** ;
3. la fixation des dates et lieux de lâcher des concours nationaux et internationaux pour la saison suivante ;
4. l'organisation sportive pour la prochaine saison;

…

Art. 31 dernier § - modification en gras

Les membres du Conseil d'Administration et de Gestion National ne **peuvent occuper la présidence de leur EP/EPR.**
Ils ne peuvent non plus émaner de la même EP/EPR, excepté le Conseiller juridique.

DÉCISIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NATIONALE
26.10.2016

Art. 35 § 4 - ajout du texte en gras

Sont de la compétence exclusive du Conseil d'Administration et de Gestion National, l'application et l'exécution:

- du règlement de répression de l'administration de substances interdites aux pigeons voyageurs
- des dispositions prévues par l'article 105 du Règlement Sportif National (vente des pigeons) **et art. 105bis du Règlement Sportif National**
- des règles reprises à l'article 86§3 du Code Colombophile (non-paiement des frais de procédure dans le délai imposé par les Chambres RFCB).

Art. 41 dernier § - ajout du texte en gras

…
A la troisième Assemblée Générale Nationale annuelle, il présente la détermination du prix de la bague **ainsi que le montant supplémentaire à partir de l'achat de X bagues (X à déterminer par l'Assemblée Générale Nationale)**.

Assemblée Générale Nationale STATUTAIRE

- **Le prix de 1,00 EURO pour la bague 2017** (de couleur rouge) sera proposé au Ministre des Finances.

  Veuillez noter qu'à partir d'un achat de plus de 150 bagues par numéro de licence, un supplément de 2,00 EURO par bague sera demandé. Ce supplément sera directement facturé par la RFCB au membre responsable administratif mentionné pour ce numéro de licence.

- Ratification de la **NOMINATION** de :
  - M. **DUJARDIN Marcel** en tant que membre du Comité Sportif National pour la province de Namur

- L'exclusion de **M. VAN WOINSEL Joannes** (Baal) est levée.

- Le calendrier provisoire des concours nationaux et internationaux 2017 se trouve à la page 9.

  En raison de la Fête Nationale Française (vendredi 14 juillet 2017), le Saint-Vincent sera lâché le samedi 15 juillet 2017.

- **Organisation sportive de la prochaine saison**
  → **DÉTERMINATION DES ZONES POUR LES CONCOURS NATIONAUX 2017**
  - **Concours de FOND : les 5 zones restent identiques à celles du Grand demi fond ;**
  - **Concours de GRAND DEMI FOND : maintien des 5 zones comme en 2016**

- **Modifications aux règlements RFCB**

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

Art. 9 § 1 & § 4 - ajout du texte en gras

§ 1
Tout candidat à un mandat d'arrondissement au sein de la RFCB devra introduire sa candidature, par le biais d'une société colombophile, laquelle doit confirmer que le candidat participe régulièrement aux concours, au siège de la RFCB au plus tard le deuxième vendredi du mois de mai ~~avant 12h00~~ précédant les élections **(cachet de la poste faisant foi) et avant 12 heures (par fax, par mail, dépôt au siège de la RFCB)**.

§ 4
Lors du renouvellement des mandats, les membres d'une association doivent déterminer entre eux qui pourra éventuellement poser sa candidature comme mandataire RFCB ; cette convention écrite devra être adressée au Siège National, également au plus tard le deuxième vendredi du mois de mai ~~avant 12h00~~ précédant les élections **(cachet de la poste faisant foi) et avant 12 heures (par fax, par mail, dépôt au siège de la RFCB), sauf si le deuxième membre du tandem est un mineur d'âge**.

Art. 14 -modification en gras et suppression du dernier §

Les arrondissements seront représentés au sein d'une EP/EPR proportionnellement à l'importance numérique des affiliés qui y sont domiciliés, comme prévu par l'art. 15 des Statuts (adresse colombier).

Si certains arrondissements ne peuvent être représentés au sein d'une EP/EPR, l'unification de deux arrondissements limitrophes sera effectuée.

Si malgré cette unification, aucun siège ne peut être attribué à ces arrondissements, l'unification aura lieu entre plusieurs autres arrondissements jusqu'à l'obtention du quorum requis.

DÉCISIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NATIONALE
26.10.2016

L'unification de l'arrondissement le plus petit doit se faire avec le ou les arrondissements limitrophes les moins importants au point de vue nombre d'affiliés.

Chacune des dix provinces est à considérer comme « une entité provinciale » (EP) conservant un minimum de trois mandataires afin de garantir une gestion proche des affiliés.

Les EP de plus de 1500 (au lieu de : 3000) membres se verront attribuer un élu supplémentaire par tranche entière de 750 (au lieu de : 1000) membres.

Les EP de moins de 1500 (au lieu de : 3000) membres devront cependant se regrouper en entités provinciales regroupées (EPR).

La proximité géographique et le régime linguistique sont des éléments essentiels à prendre en considération dans ce regroupement.

~~Les EP/EPR dont le nombre d'affiliés est supérieur à 3000 mais qui n'atteignent pas 4000 recevront également un élu supplémentaire au sein de leur entité. Celui-ci sera dévolu conformément aux dispositions de l'article 16 ci-dessous.~~

Art. 16 § 3 - suppression

~~Pour les EPR de plus de 3000 membres, l'élu supplémentaire sera dévolu à l'EP comptabilisant le plus d'affiliés.~~

Art. 17 - modification en gras

L'EP/EPR est dirigée par un seul comité qui respectera les directives édictées par la RFCB. Il se réunira en fonction de ses besoins de gestion et en fonction du budget octroyé.

La composition de ce comité s'effectue selon les dispositions prévues par l'article 14 du présent règlement. Le nombre de membres de ce comité est déterminé au prorata d'un mandat par 750 (au lieu de : 1000) membres affiliés mais ne sera pas inférieur à trois par province.

L'EP/EPR propose ses candidats à la RFCB en vue de pourvoir aux mandats nationaux qui lui reviennent de droit. Si une proposition est mise au vote, l'EP/EPR devra en cas de parité des voix (3 tours) statuer par rapport aux candidats proposés grâce au critère d'ancienneté en tant que mandataire au sein de la RFCB. En cas de nouvelle égalité, l'âge du mandataire sera déterminant, le plus âgé sera proposé.

Si une proposition est soumise au vote, celle-ci sera considérée comme rejetée en cas de parité de voix.

Afin que le comité de l'EP/EPR puisse valablement délibérer, il faut que la moitié plus un au moins de ses mandataires élus soient présents. Si cette condition n'est pas remplie, une seconde réunion pourra être convoquée dans les 5 jours qui traitera des mêmes sujets quel que soit le nombre de membres présents.

REGLEMENT SPORTIF NATIONAL

Art. 56 § 1 - proposition de modification en gras

Les appareils utilisés dans les concours doivent répondre aux modèles agréés par le Conseil National Consultatif pour Appareil Mécanique ou le Conseil National Consultatif pour Système de Constatation Electronique et être pourvus d'un passeport de contrôle. Si le passeport de contrôle n'est pas présent, **l'amateur devra dans les 5 jours ouvrables après la constatation de l'absence du passeport de contrôle, soumettre, sous peine de déclassement du/des pigeon(s) concerné(s) sur le concours en question, le document ad hoc. En outre**, l'appareil sera immédiatement remis au conseil consultatif national compétent en vue de son homologation. Les frais seront intégralement à la charge de l'amateur. Un spécimen des différentes marques d'appareils agréés est déposé au siège de la RFCB.

Art. 105 jusqu'à et y compris Art. 111 - VENTE PIGEONS - modification du texte repris avant art. 105 - proposition de modification en gras

Suspension des articles 105 jusqu'à et y compris art. 111 concernant l'obligation de payer les 3%. Les obligations administratives, comme prévu aux articles 105 jusqu'à et y compris 111, restent néanmoins maintenues. Cette suspension est d'application sur les ventes (date de la vente) à partir du 01.01.2016 jusqu'à et y compris le **31.10.2017**.

Art. 105bis - point II - ajout du texte en gras

II.
Une violation aux dispositions de cet article **et le non-paiement du montant supplémentaire à partir de l'achat de X bagues (X à déterminer par l'Assem-**

DÉCISIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NATIONALE
26.10.2016

blée Générale Nationale) est passible d'une sanction disciplinaire avec les sanctions suivantes :
- une amende administrative de 375 EUR par infraction constatée ;
- une suspension effective à durée indéterminée et ce jusqu'à l'acquittement du montant dû ;
- une interdiction, pour une durée indéterminée, de participer à tous les championnats organisés par ou liés d'une quelconque façon à la RFCB et/ou à la FCI.

Les peines pourront seulement être levées par le Conseil d'Administration et de Gestion National après une demande écrite et motivée de l'intéressé. En plus, une amende administrative de 375 EUR sera infligée par infraction constatée.

Lorsque l'achat des bagues dépasse les 10.000 bagues, le Conseil d'Administration et de Gestion National aura la possibilité de négocier le montant supplémentaire à partir de l'achat de X bagues (X à déterminer par l'Assemblée Générale Nationale).

Art. 112 § 7 - modification en gras

Il est défendu de participer aux concours (enloger) ou d'autres activités RFCB de même qu'aux championnats RFCB avec des pigeons dont on ne détient pas le titre de propriété.

En l'absence du titre de propriété, l'amateur devra fournir la preuve de propriété dans les 5 jours ouvrables **après la constatation de l'absence du titre de propriété**, sous peine de déclassement du pigeon concerné sur le concours en question.

CODE COLOMBOPHILE

Art. 51 (procédure préparatoire en matière civile) - ajout du texte en gras
Lorsqu'un différend surgit, le demandeur adresse une lettre explicative et circonstanciée au président de son EP/EPR.

Dans le cas précité, la partie demanderesse devra payer, dans les quinze jours de sa demande, sous peine de forclusion, un cautionnement au siège de l'EP/EPR. Le montant est fixé annuellement par la Première Assemblée Générale de janvier ou de février.

Le Conseil de Gérance de l'EP/EPR informe les parties des jour et heure auxquels elles ont à comparaître en conciliation.

Art. 58 - mise en concordance avec l' art. 54
Lorsque l'information est clôturée, le Ministère Public transmet le dossier original au siège national qui le transmet à son tour au Président de la Chambre de Première Instance. Le **Ministère Public** (au lieu de : et) fait le nécessaire pour les convocations.

Dès que l'instruction de la plainte est clôturée, l'EP/EPR concernée peut consulter le dossier et demander copie.

Art. 129 § 1 - augmentation de l'amende
La partie, le témoin ou tous autres colombophiles présents à une séance d'une Chambre de première instance, d'appel ou de cassation, qui y troubleraient l'ordre en criant, gesticulant, manifestant ou en prenant à partie des arbitres ou des tiers ou de toute manière quelconque, sera passible d'une amende de **25 à 500 EUR** (au lieu de : € 25,- à € 125,-.).

REGLEMENT DOPING

Art. 2 - modification en gras
L'administration des substances suivantes est interdite :
A. SUBSTANCES
1. corticostéroïdes
2. bronchodilatateurs, en ce compris les β-agonistes
3. stéroïdes anabolisants
4. anti-inflammatoires non stéroïdiens
5. analgésiques narcotiques
6. analgésiques
7. substances qui influencent le système nerveux, en ce compris la caféine
8. hormones synthétiques et stimulateurs de croissance
9. **Mucolytica**

Une liste NON-EXHAUSTIVE, reprenant des substances dont l'administration constitue une violation au présent règlement, est annexée à ce même règlement. Cette liste est uniquement donnée à titre informatif.

B. MANIPULATION
Les produits susceptibles de modifier la concentration endogène et exogène de substances dans les fientes/les plumes/le sang et ayant pour but de porter atteinte à l'intégrité de l'échantillon (par exemple, mais sans s'y limiter, les diurétiques.)

→ **+ adaptation "red list".**

COTISATIONS 2017 – ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
CALENDRIER 2017

COTISATIONS 2017

€ 25,00	pour les **amateurs** **Une association de plusieurs amateurs paye 25,00 EURO pour le premier membre et 10,00 EUR pour chaque membre supplémentaire.**
€ 25,00	pour les licences d'affiliation prévues par **l'art.9** des Statuts
€ 100,00	pour les **convoyeurs**
€ 50,00	pour les **aide-convoyeurs**
€ 200,00	pour les **firmes de transport** qui ne sont pas agence de convoyage
€ 250,00	pour les **agences de convoyage** donnant droit à une première carte (sont à considérer comme agence le ou les convoyeurs qui prennent les pigeons de toute une région)
€ 50,00	pour les **camionneurs** (ceux qui rassemblent les pigeons pour les convoyeurs qui les conduisent à une centralisation et ne possèdent pas de licence de convoyeur)
€ 50,00	pour les **classificateurs** (classificateur de leur propre société exclusivement)
€ 100,00	pour les **classificateurs** de plus de 1 société ou pour les firmes spécialisées.
€ 25,00	pour les **régleurs non-colombophiles**
€ 25,00	pour les **secrétaires non-colombophiles**
€ 70,00	sans exception, pour les **tenanciers de locaux colombophiles**
€ 70,00	sans exception, pour les **tenanciers de locaux non-colombophiles**
€ 120,00	pour les **crieurs** et pour les **rédacteurs** de nomenclature de ventes publiques de pigeons (augmentés de € 25,00 par vente publique)
€ 70,00	pour la licence d'affiliation des **sociétés**
€ 70,00	pour les **locaux privés**
€ 100,00	pour les **organisateurs de concours provinciaux**, par concours demandé
€ 120,00	pour les **organisateurs de concours interprovinciaux**, par concours demandé
€ 500,00	pour les **organisateurs de concours nationaux**, par concours demandé
€ 600,00	pour les **organisateurs de concours internationaux**, par concours demandé

1ÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NATIONALE STATUTAIRE RFCB HALLE 22.02.2017

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Nationale Statutaire et Extraordinaire du 26.10.2016
2. Nomination des membres d'honneur et émérites
3. Approbation des comptes 2015-2016
4. Vote du budget 2016-2017
5. Fixation du montant de toutes les cotisations pour l'année suivante
6. Fixation des montants des cautions et des forfaits à réclamer pour les frais de procédure devant les chambres RFCB
7. Approbation des décisions prises lors des Assemblées Générales au sein des EP/EPR
8. Organisation de la future saison sportive et fixation des critères des championnats nationaux
9. Propositions d'exclusion
10. Demandes de levées d'exclusion et de réhabilitation
11. Examen des rapports :
    a. du Conseil d'Administration et de Gestion National
    b. financier
    c. des censeurs

CALENDRIER CONCOURS (INTER)NATIONAUX 2017

	GRAND DEMI-FOND	FOND	GRAND FOND
27/05/17	Bourges I (Vieux + Yearlings)		
03/06/17		Limoges I (Vieux)	
10/06/17	Châteauroux I (Vieux + Yearlings)	Valence (Vieux)	
17/06/17		Brive (Vieux)	
23/06/17			Pau (Vieux)
24/06/17	Argenton I (Vieux + Yearlings)	Cahors (Vieux)	
30/06/17			Agen (Vieux + Yearlings)
01/07/17		Limoges II (Vieux + Yearlings)	
07/07/17			Barcelone (Vieux)
08/07/17	Châteauroux II (Vieux + Yearlings)		
14/07/17			
15/07/17		Jarnac (Vieux + Yearlings)	St Vincent (Vieux)
21/07/17			Marseille (Vieux)
22/07/17	Argenton II (Vieux + Yearlings)	Libourne (Vieux + Yearlings)	
28/07/17			Carcassonne (Vieux + Yearlings)
29/07/17		Tulle (Vieux + Yearlings)	
04/08/17			Perpignan (Vieux)
05/08/17	Bourges II (Vieux + Yearlings + Pigeonneaux)		
12/08/17	Châteauroux III (Vieux + Yearlings + Pigeonneaux)		
19/08/17			
26/08/17	Argenton III (Vieux/Yearlings + Pigeonneaux)		
02/09/17			
09/09/17	Châteauroux IV (Vieux/Yearlings + Pigeonneaux)		

DOPING

PROCEDURE DOPING

- K
- B
- D
- B

R
F
C
B

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE GESTION NATIONAL DE LA RFCB

PRESIDENT NATIONAL KBDB - RFCB

VICE-PRESIDENT RFCB

TRESORIER

CONSEILLER JURIDIQUE

VICE-PRESIDENT RFCB PRESIDENT DU COMITE SPORTIF NATIONAL

SECRETAIRE GENERAL Responsable Procedure Doping

PROCEDURE DOPING

- CCS-Commission Consultative Scientifique
- Professeur Patrick De Backer universiteit Gent (Nl.) Professeur Louis Istasse université Liège (Fr.)
- Vétérinaire Piet Blancke (Nl.) Vétérinaire Nicolas Schoonhere (Fr.)

PROCEDURE DOPING

Un contrôle est effectué, chez l'amateur, par les contrôleurs RFCB "Doping" reconnus. Ils prélèvent deux échantillons (A & B)

Les deux échantillons sont conservés à la RFCB dans un endroit sécurisé à -21° Celsius , et reçoivent **un numéro unique et anonyme.**

Après un nombre X d'échantillons, ceux-ci sont envoyés au laboratoire d'Afrique du Sud. Après 36 h, les échantillons sont surplace.

PROCEDURE DOPING

Si l'échantillon A est négatif → *Félicitations !!* → *La RFCB avertit l'amateur*

PROCEDURE DOPING

Si l'échantillon A est positif → La RFCB est avertie → La RFCB avertit l'amateur par lettre recommandée

PROCEDURE DOPING

Stap 1
- L'AMATEUR A 10 JOURS POUR DEMANDER UNE CONTRE-ANALYSE
- AUPRES DU LABORATOIRE D'AFRIQUE DU SUD

Stap 2
- Contre-analyse
- Echantillon B EST NEGATIVE
- L'amateur est informé par simple courrier

Stap 3
- Contre-analyse
- Echantillon B EST POSITIVE
- L'amateur est informé par lettre recommandée.

PROCEDURE DOPING

POSITIF
- **Le dossier anonyme est envoyé à la Commission Consultative Scientifique (CCS)**

CCS
- La CCS donne une évaluation scientifique écrite et signée au Conseil d'Administration et de Gestion National de la RFCB

RFCB
- Le Conseil d'Administation et de Gestional National de la RFCB prend note de l'évaluation scientifique et invite l'amateur au Conseil d'Administation suivant.

DOPING

EPR HAINAUT-BRABANT WALLON : CHAMPIONNATS

PROCEDURE DOPING

POSITIF
- L'amateur se défend par devant le Conseil d'Administration de la RFCB en présence éventuellement de son avocat et/ou de spécialistes.

POSITIF
- Après délibération de la RFCB, la sentence est prononcée,
- L'amateur est averti, par lettre recommandée, de la suspension et de l'éventuelle amende.

POSITIF
- La liste des amateurs positifs est publiée sur le website et dans le bulletin national.

PROCEDURE DOPING

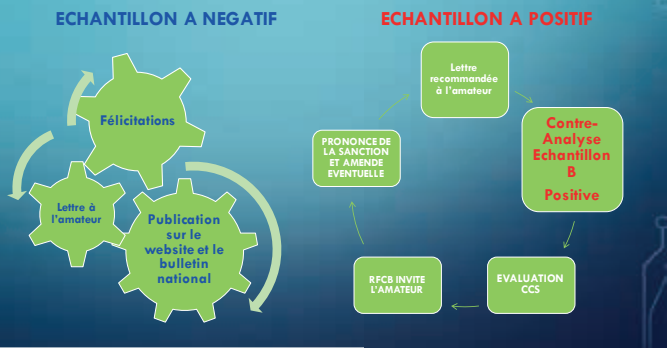

fugare 2017

Kortrijk Xpo Belgique

7ième Salon International de la Colombophilie

25 & 26/02 2017

Samedi: 9 - 18h

Dimanche: 9 - 16h

Tickets: € 9

Femmes & enfants (< 12 ans)

entrée gratuite

www.fugare.be

-1 €

sur présention de ce bon dûment complété : réduction d'1 € à l'achat d'un ticket d'entrée*

Nom : .....

Adresse : .....

E-mail : .....

* valable pour 1 personne, 1 bon par ticket d'entrée

CLASSEMENT GÉNÉRAL (TOUTES CATÉGORIES) 2016 -EPR ET PROVINCES

N°	Noms		V	1/2 f	coeff	Gd 1/2f	coeff	Fd	coeff	Total	Ht	Bw
1	Murez - Marichal Albert	Wadelincourt	43	30	45	20	40	10	40	168	1	
2	Pierre Roger & David	Bossut-Gottechain	42	23	34,5	24	48	8	32	156,5		1
3	Senzee Jean-Pierre	Strépy-Bracquegnies	33	26	39	14	28	11	44	144	2	
4	Verspreet Philippe et Laurent Philippe	Thirimont	36	18	27	24	48	8	32	143	3	
5	Claes Pere & Fils	Taintignies	19	23	34,5	16	32	10	40	125,5	4	
6	Marsille Hadrien	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	41	25	37,5	15	30	2	8	116,5		2
7	Famille 3D (Delaere-De Wispelaere-Druart)	Ghlin	15	16	24	20	40	9	36	115	5	
8	Dupuis-Amant	Thirimont	11	20	30	22	44	7	28	113	6	
9	Baert - Debusschere	Tournai	14	12	18	17	34	11	44	110	7	
10	Marit Christophe	Corroy-le-Grand	38	11	16,5	19	38	4	16	108,5		3
11	Dubois Patrick	Gaurain-Ramecroix	6	15	22,5	18	36	10	40	104,5	8	
12	Vandemeulebroecke Carlos	Saint-Léger	13	10	15	13	26	12	48	102	9	
13	Mirabelle Adrien	Ghlin	16	26	39	17	34	3	12	101	10	
15	Creteur Alain	Mont-de-L'Enclus	3	7	10,5	23	46	9	36	95,5		
16	Harchies Christian	Warchin	20	12	18	18	36	5	20	94		
17	Casaert Maurice (fils)	Néchin	15	12	18	19	38	4	16	87		
18	Pipers Yvon	Tournai	18	11	16,5	15	30	5	20	84,5		
19	Colsoulle P&F	Baisieux	13	18	27	18	36	2	8	84		
21	Deryche Christian	Braine-L'Alleud	24	9	13,5	11	22	5	20	79,5		4
20	Harchies Cyril	Warchin	14	11	16,5	18	36	3	12	78,5		
22	Vandemeulebroecke Xavier	Evregnies	6	5	7,5	2	4	8	32	49,5		

EPR HAINAUT-BRABANT WALLON : CHAMPIONNATS

GÉNÉRAL VITESSE -EPR ET PROVINCES

N°	Noms	Domicile	Pts	Coef	Ht	Bw
1	Murez - Marichal Albert	Wadelincourt	43	212		1
2	Leturcq - Duponchelle	Wadelincourt	43	465		2
3	Pierre Roger & David	Bossut-Gottechain	42		1	
4	Marsille Hadrien	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	41		2	
5	Van Hoof René	Braine-L'Alleud	40		3	
6	Palm - Krucker Jean-Pierre	Braine-L'Alleud	39		4	
7	Balcaen-Dubois	Ellezelles	39		3	
8	Marit Christophe	Corroy-le-Grand	38		5	
9	Verspreet Philippe et Laurent Philippe	Thirimont	36		4	
10	Senzee Jean-Pierre	Strépy-Bracquegnies	33		5	
11	Mercier Rene	Villers-la-Tour	32		6	
12	Derijcke Christian	Braine-L'Alleud	24		6	
13	Harchies Christian	Warchin	20		7	
14	Claes Pere & Fils	Taintignies	19		8	
15	Pipers Yvon	Tournai	18		9	
16	Goemaere Jose & Gustave	Havinnes	16	49	10	
17	Lanoy Mehdi	Thuin	16	123		
18	Mirabelle Adrien	Ghlin	16	169		
19	Tordeurs Olivier et Willy	Braine-L'Alleud	15	54		7
20	Famille 3D (Delaere-De Wispelaere-Druart)	Ghlin	15	90		
21	Casaert Maurice (fils)	Néchin	15	143		
22	Baert - Debusschere	Tournai	14	141		
23	Harchies Cyril	Warchin	14	160		
24	Vandemeulebroecke Carlos	Saint-Léger	13	126		
25	Colsoulle P&F	Baisieux	13	306		
26	Dupuis-Amant	Thirimont	11			
27	Metens Jean-Paul	Virginal-Samme	10			8
28	Longlez Willy	Kain (Tournai)	8			
29	Vandemeulebroecke Xavier	Evregnies	6	61		
30	Dubois Patrick	Gaurain-Ramecroix	6	68		
31	Creteur Alain	Mont-de-L'Enclus	3			

GÉNÉRAL DEMI-FOND EPR ET PROVINCES

N°	Noms	Domicile	Pts	Coef	Ht	Bw
1	Murez - Marichal Albert	Wadelincourt	30	126	1	
2	Leturcq - Duponchelle	Wadelincourt	30	184	2	
3	Mirabelle Adrien	Ghlin	26	84	3	
4	Senzee Jean-Pierre	Strépy-Bracquegnies	26	238	4	
5	Marsille Hadrien	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	25			1
6	Pierre Roger & David	Bossut-Gottechain	23	176		2
7	Claes Pere & Fils	Taintignies	23	240	5	
8	Mercier Rene	Villers-la-Tour	23	293	6	
9	Goffin Daniel	Bouffioulx	22		7	
10	Dupuis-Amant	Thirimont	20		8	
11	Colsoulle P&F	Baisieux	18	177	9	
12	Verspreet Philippe et Laurent Philippe	Thirimont	18	222	10	
13	Famille 3D (Delaere-De Wispelaere-Druart)	Ghlin	16	74		
14	Dubois Patrick	Gaurain-Ramecroix	15			
15	Palm - Krucker Jean-Pierre	Braine-L'Alleud	14			3
16	Longlez Willy	Kain (Tournai)	13			
17	Casaert Maurice (fils)	Néchin	12	74		
18	Baert - Debusschere	Tournai	12	96		
19	Harchies Christian	Warchin	12	153		
20	Pipers Yvon	Tournai	11	91		
21	Marit Christophe	Corroy-le-Grand	11	108,73		4
22	Harchies Cyril	Warchin	11	108,79		
23	Vandemeulebroecke Carlos	Saint-Léger	10			
24	Derycke Christian	Braine-L'Alleud	9	61,0829		5
25	Balcaen-Dubois	Ellezelles	8			
26	Creteur Alain	Mont-de-L'Enclus	7			
27	Vandemeulebroecke Xavier	Evregnies	5			

GÉNÉRAL GRAND DEMI-FOND EPR ET PROVINCES

N°	Noms	Domicile	Pts	Coef	Ht	Bw
1	Pierre Roger & David	Bossut-Gottechain	24	110		1
2	Verspreet Philippe et Laurent	Thirimont	24	201	1	
3	Creteur Alain	Mont-de-L'Enclus	23	154	2	
4	Longlez Willy	Kain (Tournai)	23	232	3	
5	Dupuis-Amant	Thirimont	22		4	
6	Sapin Denis	Incourt	20	78		2
7	Allemeersch Andre	Pottes	20	94	5	
8	Murez - Marichal Albert	Wadelincourt	20	127	6	
9	Palm - Krucker Jean-Pierre	Braine-L'Alleud	20	154		3
10	Famille 3D (Delaere-De Wispelaere-Druart)	Ghlin	20	189	7	
11	Carlier Olivier	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	20	205		4
12	Casaert Maurice (fils)	Néchin	19	171	8	
13	Marit Christophe	Corroy-le-Grand	19	188		5
14	Colsoulle P&F	Baisieux	18	77	9	
15	Harchies Christian	Warchin	18	127	10	
16	Dubois Patrick	Gaurain-Ramecroix	18	142		
17	Harchies Cyril	Warchin	18	146		
18	Leturcq - Duponchelle	Wadelincourt	18	160		
19	Mercier Rene	Villers-la-Tour	18	168		
20	Mirabelle Adrien	Ghlin	17	98		
21	Baert - Debusschere	Tournai	17	117		
22	Claes Pere & Fils	Taintignies	16	189		
23	Metens Jean-Paul	Virginal-Samme	16	199		6
24	Marsille Hadrien	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	15	70		7
25	Pipers Yvon	Tournai	15	141		
26	Senzee Jean-Pierre	Strépy-Bracquegnies	14			
27	Vandemeulebroecke Carlos	Saint-Léger	13			
10	Derycke Christian	Braine-L'Alleud	11	45,3553		8
28	Vandemeulebroecke Xavier	Evregnies	2			

GÉNÉRAL FOND EPR ET PROVINCES

N°	Noms	Domicile	Pts	Coef	Ht	Bw
1	Vandemeulebroecke Carlos	Saint-Léger	12	71,0516	1	
2	Delstanche Jean et Mélanie Jean	Bierges	12	81,0511		1
3	Bourlard Etienne & Rene	Harveng	12	119,4377	2	
4	Baert - Debusschere	Tournai	11	88,6042	3	
5	Senzee Jean-Pierre	Strépy-Bracquegnies	11	91,3354	4	
6	Murez - Marichal Albert	Wadelincourt	10	66,8318	5	
7	Dubois Patrick	Gaurain-Ramecroix	10	94,0841	6	
8	Claes Pere & Fils	Taintignies	10	143,6301	7	
9	Creteur Alain	Mont-de-L'Enclus	9	51,6345	8	
10	Famille 3D (Delaere-De Wispelaere-Druart)	Ghlin	9	61,7604	9	
11	Vandemeulebroecke Xavier	Evregnies	8	37,1595	10	
12	Pierre Roger & David	Bossut-Gottechain	8	47,5164		2
13	Verspreet Philippe et Laurent	Thirimont	8	84,2203		
14	Dupuis-Amant	Thirimont	7			
15	Harchies Christian	Warchin	5	34,8235		
16	Pipers Yvon	Tournai	5	48,1917		
17	Derycke Christian	Braine-L'Alleud	5	81,9998		3
18	Casaert Maurice (fils)	Néchin	4	14,4867		
19	Marit Christophe	Corroy-le-Grand	4	41,7681		4
20	Mirabelle Adrien	Ghlin	3	29,3458		
21	Harchies Cyril	Warchin	3	37,9025		
22	Colsoulle P&F	Baisieux	2	16,5973		
23	Marsille Hadrien	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	2	25,6010		5

AS-PIGEON VITESSE VIEUX:

Nr.:	Amateur	Domicile	Numéro	Pts	coefficient:
1	Hogne Francis	Braine-le-comte	1044883/14	8	9,127
2	Goemaere Jose & Gustave	Havinnes	1061474/14	8	10,514
3	Sapin Denis	Incourt	1079508/14	8	11,022
4	Pierre Roger & David	Bossut-Gottechain	1082302/14	8	11,198
5	Goemaere Jose & Gustave	Havinnes	1060136/14	8	11,526
6	Lanoy Medhi	Thuin	1126715/14	8	13,728

HAINAUT – AS-PIGEON VITESSE VIEUX:

Nr.:	Amateurs	Domicile	Numéro	Pts:	coefficient:
1	Hogne Francis	Braine-le-comte	1044883/14	8	9,127
2	Goemaere Jose & Gustave	Havinnes	1061474/14	8	10,514
3	Goemaere Jose & Gustave	Havinnes	1060136/14	8	11,526
4	Lanoy Medhi	Thuin	1126715/14	8	13,728

BRABANT WALLON – AS-PIGEON VITESSE VIEUX:

Nr.:	Amateurs	Domicile	Numéro	Pts:	coefficient:
1	Sapin Denis	Incourt	1079508/14	8	11,022
2	Pierre Roger & David	Bossut-Gottechain	1082302/14	8	11,198
3	Pierre Roger & David	Bossut-Gottechain	1082993/14	8	14,420
4	Van Hoof René	Braine-L'Alleud	1086061/14	8	53,208
5	Gossia Patricia	Jandrain-Jandrenouille	2262789/14	4	5,305
6	Van Hoof René	Braine-L'Alleud	1501418/13	4	12,728

AS-PIGEON VITESSE YEARLINGS:

Nr.:	Amateur	Domicile	Numéro	Pts	coefficient:
1	Abbate Fabien	Quevaucamps	1012312/15	8	24,079
2	Pierre Roger & David	Bossut-Gottechain	1094873/15	8	30,133
3	Derycke Christian	Braine-L'Alleud	1093814/15	8	42,846
4	Murez - Marichal Albert	Wadelincourt	1023238/15	7	20,189
5	Van Hoof René	Braine-L'Alleud	1101047/15	7	28,763
6	Marsille Hadrien	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	1015022/15	6	15,246

HAINAUT – AS-PIGEON VITESSE YEARLINGS:

Nr.:	Amateur	Domicile	Numéro	Pts	coefficient:
1	Abbate Fabien	Quevaucamps	1012312/15	8	24,079
2	Murez - Marichal Albert	Wadelincourt	1023238/15	7	20,189

BRABANT WALLON – AS-PIGEON VITESSE YEARLINGS:

Nr.:	Amateur	Domicile	Numéro	Pts	coefficient:
1	Pierre Roger & David	Bossut-Gottechain	1094873/15	8	30,133
2	Derycke Christian	Braine-L'Alleud	1093814/15	8	42,846
3	Van Hoof René	Braine-L'Alleud	1101047/15	7	28,763
4	Marsille Hadrien	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	1015022/15	6	15,246
5	Palm - Krucker Jean-Pierre	Braine-L'Alleud	1091620/15	6	35,244
6	Marsille Hadrien	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	1015017/15	4	17,855

AS-PIGEON VITESSE PIGEONNEAUX:

Nr.:	Amateur	Domicile	Numéro	Pts	coefficient:
1	Metens Jean-Paul	Virginal-Samme	1078349/16	8	17,664
2	Murez - Marichal Albert	Wadelincourt	1058702/16	8	27,963
3	Murez - Marichal Albert	Wadelincourt	1058726/16	7	5,252
4	Lecomte Christophe	Tertre	1003389/16	7	18,022
5	Palm - Krucker Jean-Pierre	Braine-L'Alleud	1109223/16	7	19,847
6	Balcaen-Dubois	Ellezelles	1077810/16	7	27,589

HAINAUT – AS-PIGEON VITESSE PIGEONNEAUX:

Nr.:	Amateur	Domicile	Numéro	Pts	coefficient:
1	Murez - Marichal Albert	Wadelincourt	1058702/16	8	27,963
2	Murez - Marichal Albert	Wadelincourt	1058726/16	7	5,252
3	Lecomte Christophe	Tertre	1003389/16	7	18,022
4	Balcaen-Dubois	Ellezelles	1077810/16	7	27,589
5	Balcaen-Dubois	Ellezelles	1077820/16	6	4,203
6	Claes Pere & Fils	Taintignies	1015101/16	6	22,202

EPR HAINAUT-BRABANT WALLON : CHAMPIONNATS

BRABANT WALLON – AS-PIGEON VITESSE PIGEONNEAUX:

Nr.:	Amateur	Domicile	Numéro	Pts	coefficient:
1	Metens Jean-Paul	Virginal-Samme	1078349/16	8	17,664
2	Palm - Krucker Jean-Pierre	Braine-L'Alleud	1109223/16	7	19,847
3	Marsille Hadrien	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	2089302/16	6	4,886
4	Marsille Hadrien	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	2089329/16	6	16,216
5	Marsille Hadrien	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	1059821/16	5	10,574
6	Marsille Hadrien	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	2089335/16	4	5,688

AS-PIGEON DEMI-FOND VIEUX:

Nr.:	Amateur	Domicile	Numéro	Pts	coefficient:
1	Goffin Daniel	Bouffioulx	1163860/14	6	2,902
2	Mirabelle Adrien	Ghlin	1073326/14	6	5,301
3	Mirabelle Adrien	Ghlin	1073329/14	6	6,667
4	Goffin Daniel	Bouffioulx	9063060/12	6	8,481
5	Mirabelle Adrien	Ghlin	1190495/14	6	10,683
6	Goffin Daniel	Bouffioulx	9063042/12	6	12,340

HAINAUT – AS-PIGEON DEMI-FOND VIEUX:

Nr.:	Amateur	Domicile	Numéro	Pts	coefficient:
1	Goffin Daniel	Bouffioulx	1163860/14	6	2,902
2	Mirabelle Adrien	Ghlin	1073326/14	6	5,301
3	Mirabelle Adrien	Ghlin	1073329/14	6	6,667
4	Goffin Daniel	Bouffioulx	9063060/12	6	8,481
5	Mirabelle Adrien	Ghlin	1190495/14	6	10,683
6	Goffin Daniel	Bouffioulx	9063042/12	6	12,340

BRABANT WALLON – AS-PIGEON DEMI-FOND VIEUX:

Nr.:	Amateur	Domicile	Numéro	Pts	coefficient:
1	Palm - Krucker Jean-Pierre	Braine-L'Alleud	1155031/14	6	17,277
2	Marsille Hadrien	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	2229283/14	5	8,986
3	Marsille Hadrien	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	2229284/14	5	11,652
4	Marsille Hadrien	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	2229277/14	5	31,02

AS-PIGEON DEMI-FOND YEARLINGS:

Nr.:	Amateur	Domicile	Numéro	Pts	coefficient:
1	Murez - Marichal Albert	Wadelincourt	1023205/15	6	3,785
2	Mirabelle Adrien	Ghlin	1045886/15	6	8,192
3	Murez - Marichal Albert	Wadelincourt	1023236/15	6	9,740
4	Derycke Christian	Braine-L'Alleud	1103245/15	6	9,804
5	Mirabelle Adrien	Ghlin	1045846/15	6	13,189
6	Murez - Marichal Albert	Wadelincourt	1023206/15	6	18,900

HAINAUT – AS-PIGEON DEMI-FOND YEARLINGS:

Nr.:	Amateur	Domicile	Numéro	Pts	coefficient:
1	Murez - Marichal Albert	Wadelincourt	1023205/15	6	3,785
2	Mirabelle Adrien	Ghlin	1045886/15	6	8,192
3	Murez - Marichal Albert	Wadelincourt	1023236/15	6	9,740
4	Mirabelle Adrien	Ghlin	1045846/15	6	13,189
5	Murez - Marichal Albert	Wadelincourt	1023206/15	6	18,900

BRABANT WALLON – AS-PIGEON DEMI-FOND YEARLINGS:

Nr.:	Amateur	Domicile	Numéro	Pts	coefficient:
1	Derycke Christian	Braine-L'Alleud	1103245/15	6	9,804
2	Marsille Hadrien	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	1015060/15	5	12,886
3	Marsille Hadrien	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	2124769/15	5	17,811
4	Pierre Roger & David	Bossut-Gottechain	1094210/15	4	7,274

AS-PIGEON DEMI-FOND PIGEONNEAUX:

Nr.:	Amateur	Domicile	Numéro	Ptn:	coefficient:
1	Murez - Marichal Albert	Wadelincourt	1058803/16	4	2,898
2	Dubois Patrick	Gaurain-Ramecroix	1019122/16	4	15,562
3	Leturcq - Duponchelle	Wadelincourt	1059763/16	4	16,535
4	Marsille Hadrien	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	2089332/16	3	6,560
5	Balcaen-Dubois	Ellezelles	1077839/16	3	15,619

HAINAUT – AS-PIGEON DEMI-FOND PIGEONNEAUX:

Nr.:	Amateur	Domicile	Numéro	Ptn:	coefficient:
1	Murez - Marichal Albert	Wadelincourt	1058803/16	4	2,898
2	Dubois Patrick	Gaurain-Ramecroix	1019122/16	4	15,562
3	Leturcq - Duponchelle	Wadelincourt	1059763/16	4	16,535
4	Balcaen-Dubois	Ellezelles	1077839/16	3	15,619

BRABANT WALLON – AS-PIGEON DEMI-FOND PIGEONNEAUX:

Nr.:	Amateur	Domicile	Numéro	Ptn:	coefficient:
1	Marsille Hadrien	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	2089332/16	3	6,560

AS-PIGEON GRAND-DEMI FOND VIEUX:

Nr.:	Amateur	Domicile	Numéro	Pts	coefficient:
1	Pipers Yvon	Tournai	9053968/12	5	3,898
2	Murez - Marichal Albert	Wadelincourt	1199278/14	5	6,552
3	Sapin Denis	Incourt	1508726/13	5	7,061
4	Murez - Marichal Albert	Wadelincourt	1067024/14	5	8,693
5	Murez - Marichal Albert	Wadelincourt	1067002/14	5	9,087
6	Murez - Marichal Albert	Wadelincourt	9055946/13	5	12,124

HAINAUT – AS-PIGEON GRAND-DEMI FOND VIEUX:

Nr.:	Amateur	Domicile	Numéro	Pts	coefficient:
1	Pipers Yvon	Tournai	9053968/12	5	3,898
2	Murez - Marichal Albert	Wadelincourt	1199278/14	5	6,552
3	Murez - Marichal Albert	Wadelincourt	1067024/14	5	8,693
4	Murez - Marichal Albert	Wadelincourt	1067002/14	5	9,087
5	Murez - Marichal Albert	Wadelincourt	9055946/13	5	12,124
6	Harchies Cyril	Warchin	9046351/13	5	13,778

BRABANT WALLON – AS-PIGEON GRAND-DEMI FOND VIEUX:

Nr.:	Amateur	Domicile	Numéro	Pts	coefficient:
1	Sapin Denis	Incourt	1508726/13	5	7,061
2	Derycke Christian	Braine-L'Alleud	1516462/11	4	8,145
3	Palm - Krucker Jean-Pierre	Braine-L'Alleud	1155031/14	4	8,699
4	Marsille Hadrien	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	2229267/14	3	8,476
5	Marsille Hadrien	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	1014015/14	3	8,859
6	Marsille Hadrien	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	2049690/14	3	16,858

AS-PIGEON GRAND DEMI-FOND YEARLINGS:

Nr.:	Amateur	Domicile	Numéro	Pts	coefficient:
1	Sapin Denis	Incourt	1095344/15	4	0,936
2	Carlier Olivier	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	1100866/15	4	1,026
3	Allemeersch Andre	Pottes	1036730/15	4	3,825
4	Murez - Marichal Albert	Wadelincourt	1023347/15	4	4,183
5	Carlier Olivier	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	1100938/15	4	6,053
6	Casaert Maurice (fils)	Néchin	1039613/15	4	8,417

HAINAUT – AS-PIGEON GRAND DEMI-FOND YEARLINGS:

Nr.:	Amateur	Domicile	Numéro	Pts	coefficient:
1	Allemeersch Andre	Pottes	1036730/15	4	3,825
2	Murez - Marichal Albert	Wadelincourt	1023347/15	4	4,183
3	Casaert Maurice (fils)	Néchin	1039613/15	4	8,417
4	Harchies Christian	Warchin	1036203/15	4	9,068
5	Murez - Marichal Albert	Wadelincourt	1023336/15	4	22,859
6	Dubois Patrick	Gaurain-Ramecroix	1043944/15	4	25,930

BRABANT WALLON – AS-PIGEON GRAND DEMI-FOND YEARLINGS:

Nr.:	Amateur	Domicile	Numéro	Pts	coefficient:
1	Sapin Denis	Incourt	1095344/15	4	0,936
2	Carlier Olivier	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	1100866/15	4	1,026
3	Carlier Olivier	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	1100938/15	4	6,053
4	Carlier Olivier	Ophain-Bois-Seigneur-Isaac	1100811/15	4	12,230
5	Pierre Roger & David	Bossut-Gottechain	1094080/15	4	14,630
6	Palm - Krucker Jean-Pierre	Braine-L'Alleud	1091602/15	4	17,815

AS-PIGEON GRAND DEMI-FOND PIGEONNEAUX:

Nr.:	Amateur	Domicile	Numéro	Pts	coefficient:
1	Pierre Roger & David	Bossut-Gottechain	1101450/16	3	2,749
2	Leturcq - Duponchelle	Wadelincourt	1059800/16	3	4,698
3	Dupuis-Amant	Thirimont	1044863/16	3	5,894
4	Pierre Roger & David	Bossut-Gottechain	1101440/16	3	7,929
5	Allemeersch Andre	Pottes	1028210/16	3	10,001
6	Harchies Cyril	Warchin	1007956/16	3	12,611

HAINAUT – AS-PIGEON GRAND DEMI-FOND PIGEONNEAUX:

Nr.:	Amateur	Domicile	Numéro	Pts	coefficient:
1	Leturcq - Duponchelle	Wadelincourt	1059800/16	3	4,698
2	Dupuis-Amant	Thirimont	1044863/16	3	5,894
3	Allemeersch Andre	Pottes	1028210/16	3	10,001
4	Harchies Cyril	Warchin	1007956/16	3	12,611
5	Claes Pere & Fils	Taintignies	1011666/16	3	24,520

BRABANT WALLON – AS-PIGEON GRAND DEMI-FOND PIGEONNEAUX:

Nr.:	Amateur	Domicile	Numéro	Pts:	coefficient:
1	Pierre Roger & David	Bossut-Gottechain	1101450/16	3	2,749
2	Pierre Roger & David	Bossut-Gottechain	1101440/16	3	7,929

AS-PIGEON FOND:

Nr.:	Amateur	Domicile	Numéro	Pts	coefficient:
1	Vandemeulebroecke Carlos	Saint-Léger	9052704/12	3	6,590
2	Fagot Willy & Renée	Nethen	1504778/11	3	7,123
3	Vandemeulebroecke Carlos	Saint-Léger	9043192/10	3	8,041
4	Bourlard Etienne & Rene	Harveng	9107264/09	3	8,817
5	Fagot Willy & Renée	Nethen	1500493/12	3	9,811
6	Creteur Alain	Mont-de-L'Enclus	9048687/13	3	10,670

HAINAUT – AS-PIGEON FOND:

Nr.:	Amateur	Domicile	Numéro	Pts	coefficient:
1	Vandemeulebroecke Carlos	Saint-Léger	9052704/12	3	6,590
2	Vandemeulebroecke Carlos	Saint-Léger	9043192/10	3	8,041
3	Bourlard Etienne & Rene	Harveng	9107264/09	3	8,817
4	Creteur Alain	Mont-de-L'Enclus	9048687/13	3	10,670
5	Creteur Alain	Mont-de-L'Enclus	9048687/13	3	10,670
6	Murez - Marichal Albert	Wadelincourt	1067094/14	3	13,063

BRABANT WALLON – AS-PIGEON FOND:

Nr.:	Amateur	Domicile	Numéro	Pts	coefficient:
1	Fagot Willy & Renée	Nethen	1504778/11	3	7,123
2	Fagot Willy & Renée	Nethen	1500493/12	3	9,811
3	Fagot Willy & Renée	Nethen	1500488/12	3	12,524
4	Derycke Christian	Braine-L'Alleud	1103249/15	1	4,712

JEUNES 2017

CENTRE D' ELEVAGE DE PIGEONS LIMBURG BV

SIMONS FRERES & FILS RANSDAAL PAYS- BAS

Un bon conseil :
Commandez à temps

Les succès parlent d'eux-mêmes ! C'est aussi la raison pour laquelle on a répondu avec autant d' enthousiasme depuis quelques années à cette offre. C' est ainsi que beaucoup de demandes N' ont pu être satisfaites ces dernières années. Tout va toujours tellement vite ! C' est pourquoi nous vous conseillons de commander aujourd'hui encore. Donc, pas d' hésitations… ne perdez pas de temps ! Depuis de nombreuses années, de nombreux premiers prix ont été remportés aux Pays-Bas, en Allemagne, au Luxembourg et en Hongrie, en Belgique, en France et à Taiwan avec des jeunes nés à la station d'élevage des frères SIMONS. La devise de la famille SIMONS :

"ELEVER-JOUER-GAGNER" !
Si vous voulez être le vainqueur de demain,
il faut commander des pigeons de
"classe extra"

2016, une année au sommet dans plusieurs pays avec les origines en or de la station d' élevage des frères Simons. Pas moins de 324 premiers prix ont été remportés dans divers pays. 57x Teletekst.

Classe extra jeunes 2017

Pour renseignements en Belgique et en France:
Audrey Cluyten
Mobile:0032-499107747
(tous les jours de 12h00 à 16h00 et 21h00 à 22h00)

INTERNATIONAAL KWEEKCENTRUM
'LIMBURG' Ransdaal - Nederland
Gebr. Simons & Zn, Termoors 45,
6311 BC Ransdaal - Nederland
Tel. 0031(0)43 4592444 - 1826
Fax. 0031(0)43 4592345
Email: info@gebrsimonsduivencenter.nl
Www.gebrsimonsduivencenter.nl

Une chance unique de vous procurer DES JEUNES 2017 des producteurs en or du centre d'élevage des frères Simons

Par commande de 10 pigeons
(avant le 1/2/2017) vous recevrez
un 11 gratuitement

BON DE COMMANDE jeunes 2017

Nom:_____
Prénom:_____
Rue:_____
Code Postale:_____
Commune: _____
Téléphone: _____
Date de la commande: _____
Signature :

Désire recevoir DES JEUNES 2017 (livré franco domicile ou contre remboursement) Au prix de €50,00 par jeune
(+ €30,00 par commande / transport par nous)

Origines	Nombre Pièces	Nombre Mâle(s)	Nombre Femelle(s)
☐ Gebr. Janssen, Arendonk			
☐ Jan Aarden			
☐ Sjef van Wanroy			
☐ van Boxtel (Janssen)			
☐ Koopman (€100,00)			
☐ Marcel Braakhuis			
☐ van Wanroy x Janssen			
☐ Jan Theelen			
☐ van de Wegen			
☐ Gebr. Simons (1e prix)			
☐ Gebr. Janssen x van der Wegen			
☐ Jean Hausoul (Epen)			
☐ Gebr. Simons Bordeaux			
☐ Jan van de Pasch (€100,00)			
☐ Heremans Ceusters (€100,00)			
☐ Gaby Vandenabeele (€100,00)			
Total			

Je désire recevoir les origines suivantes.
(indiquer les origines et le nombre)

☐ Janvier 2017 (1e tournée) **Vendus!** ☐ Février 2017 (2e tournée)
☐ Mars / Avril 2017 (3e tournée) ☐ Mai 2017 (4e tournée)

Les livraisons seront effectuées suivant les dates de commande

Envoyez ce bon de commande par poste ou par fax à:
INTERNATIONAAL KWEEKCENTRUM 'LIMBURG' Ransdaal - Nederland
Gebr. Simons & Zn, Termoors 45, 6311 BC Ransdaal - Nederland
Tel. 0031(0)43 4592444 - 1826, Fax. 0031(0)43 4592345
Email: info@gebrsimonsduivencenter.nl, www.gebrsimonsduivencenter.nl

BON DE COMMANDE

EPR LNL – SECTEUR 2 – NAMUR – CHAMPIONNATS 2016

RESULTATS PROVISOIRES

VITESSE — 6 CONCOURS AVEC 1/2 MARQUES PRIX PAR 4

1	BINAME	JULES	FAULX LES TOMBES	12	80,125
2	DEFRENE	THIERRY	ONOZ	12	95,722
3	DETAL	MICHEL	FOCANT	10	
4	THIRAN	GASTON	HAVERSIN	6	
5	DERMIENCE	PHILIPPE	JEMELLE	5	

VITESSE PIGEONNEAUX — 5 CONCOURS AVEC 1/2 MARQUES PRIX PAR 4

1	DEFRENE	THIERRY	ONOZ	5	9,479
2	DERMIENCE	PHILIPPE	JEMELLE	5	46,199
3	DETAL	MICHEL	FOCANT	5	75,322
4	THIRAN	GASTON	HAVERSIN	4	
5	BINAME	JULES	FAULX LES TOMBES	2	

1/2 FOND PIGEONNEAUX — 3 CONCOURS AVEC 1/2 MARQUES PRIX PAR 4

1	DEFRENE	THIERRY	ONOZ	6
2	DETAL	MICHEL	FOCANT	2

< 1/2 FOND — 4 CONCOURS AVEC 1/2 MARQUES PRIX PAR 4

1	DEFRENE	THIERRY	ONOZ	8	
2	BINAME	JULES	FAULX LES TOMBES	7	
3	DERMIENCE	PHILIPPE	JEMELLE	2	22,016
4	DETAL	MICHEL	FOCANT	2	22,417

GENERAL

6 CATEGORIES				VITESSE	< 1/2FOND	> 1/2FOND	FOND	VIT PIG	1/2FOND PIG	GENERAL
1	DEFRENE	THIERRY	ONOZ	12	8	8	6	5	6	45
2	DETAL	MICHEL	FOCANT	10	2	2	6	5	2	27

> 1/2 FOND — 4 CONCOURS AVEC 1/2 MARQUES PRIX PAR 4

1	MOTTE	ARMAND	GODINNE	8	36,53
2	DERMIENCE	PHILIPPE	JEMELLE	8	63,937
3	DEFRENE	THIERRY	ONOZ	8	75,986
4	BINAME	JULES	FAULX LES TOMBES	4	
5	THIRAN	GASTON	HAVERSIN	3	
6	DETAL	MICHEL	FOCANT	2	

FOND — 3 CONCOURS AVEC 1/2 MARQUES PRIX PAR 4

1	DEFRENE	THIERRY	ONOZ	6	54,234
2	DETAL	MICHEL	FOCANT	6	70,904
3	PEEREBOOM	NANCY	CLERMONT	5	32,218
4	DERMIENCE	PHILIPPE	JEMELLE	4	
5	THIRAN	GASTON	HAVERSIN	2	10,877
6	BINAME	JULES	FAULX LES TOMBES	2	14,002

DEBUTANTS — 5 CONCOURS AVEC 1/2 MARQUES PRIX PAR 4

1	BORZEI	THOMAS	NAMUR	10
2	THIRAN	GASTON	HAVERSIN	6

AS-PIGEON VITESSE

VIEUX — 8 PRIX PAR 10 VX ET Y

1	BINAME	JULES	FAULS LES TOMBES	8008683/2012

YEARLING — 6 PRIX PAR 10 PGX

1	DEFRENE	THIERRY	ONOZ	1159660/15

PIGEONNEAUX

NEANT

AS-PIGEON PETIT 1/2 FOND

VIEUX — 5 PRIX PAR 10

1	DEFRENE	THIERRY	ONOZ	1133003/2014	16,1
2	DEFRENE	THIERRY	ONOZ	1133145/2014	17,02

YEARLING — 5 PRIX PAR 10

1	DEFRENE	THIERRY	ONOZ	1183976/2015

PIGEONNEAUX

NEANT

AS-PIGEON GRAND 1/2 FOND

VIEUX — 4 PRIX PAR 10

1	MOTTE	ARMAND	GODINNE	1126743/2014	12,521
2	BORZEI	THOMAS	NAMUR	1135104/2014	23,268

YEARLING — 4 PRIX PAR 10

1	DEFRENE	THIERRY	ONOZ	1159555/2015	17,93
2	DEFRENE	THIERRY	ONOZ	1159535/2015	18,321

PIGEONNEAUX — 3 PRIX PAR 10

1	DEFRENE	THIERRY	ONOZ	1157033/2016

AS-PIGEON FOND

VIEUX — 3 PRIX PAR 10

1	PEEREBOOM	NANCY	CLERMONT	1125081/2014	10,453
2	PEEREBOOM	NANCY	CLERMONT	1125087/2014	13,795

YEARLING — 3 PRIX PAR 10

NEANT

Nouvel emballage

TRADITIONAL

GAMME

NOVEMBRE 2016

BELGIAN QUALITY

Élevage | Jeunes pigeons | Sport | Mue | Toutes les périodes

VERSELE-LAGA
YOUR BEST CHOICE

www.versele-laga.com

BELGIAN MASTER

the most famous one-loft race in Belgium

JUBILEE EDITION - 15 AUGUST 2017
10
BELGIAN MASTER
NEVELE

Le One-Loft Race Belge
avec une somme d'argent totale de
€155 000

2016 +

TOMBOLA "ANNIVERSAIRE"

Grand tombola parmi les participants présents au Belgian Master le 15 août 2017.

- 25 x 1000 kg Plus I.C.+ Black Label Start Plus (VERSELE-LAGA)
- 25 x 60€ 25 paquets de sous-produits de Herbots d'une valeur de 60 € (HERBOTS)
- bons de valeur de 25 x 50€ De Duif (J.H.P. DE DUIF)

Pour plus d'information et des inscriptions, visitez:
www.belgianmaster.com

EPR Liège-Namur-Luxembourg & Hainaut-Brabant wallon

Séance de cours de réglage :

Le Conseil National Consultatif pour appareil mécanique a décidé d'organiser une séance de cours de réglage avant la saison sportive 2017.

Afin d'envisager ces cours de réglage, nous vous demandons, **pour le 15/01/17au plus tard**, de renvoyer (par poste au secrétariat de la RFCB ou par mail à marsille.p@rfcb.be) les candidatures de vos membres (pour les sociétés) ou personnelles en communiquant le nom, le numéro de licence (si colombophile), l'adresse postale et l'adresse mail.

Met de steun van
Avec le soutien de

BNP PARIBAS FORTIS

The bank for a changing world

Laboratoire COLMAN SPRL

PREPARATIONS POUR LA CONDITION DES PIGEONS
GARANTIES SANS CAFEINE

Pilules Souveraines Vitaminées COLMAN
CNK: 0130401 (bte de 100) au prix de 9,50 €, CNK: 0081620 (bte de 500) au prix de 40 €, CNK: 0081638 (bte de 1000) au prix de 70 €
Contiennent 6 vitamines (B1, B2, B3, B6, B12, E) et de la lécithine de soja, indispensables pour un bon métabolisme et 6 plantes tonifiantes et digestives.

Capsules Souveraines Multivitaminées + Ginseng COLMAN
CNK: 0370320 (bte de 100) au prix de 10,50 €
Contiennent 10 vitamines (B1, B2, B3, B5, B6, B12, A, D3, E, C) et du ginseng qui combat le stress et la fatigue.

Antico X COLMAN (1/2 l)
CNK: 1429927 au prix de 10 €
Indiqué en cas de fientes liquides. Redonne entrain et appétit à vos pigeons.

Succes COLMAN (125 ml)
CNK: 3086444 au prix de 20 €
Contient du Fer, de l'Iode, des extraits minéraux pour une grande endurance.

Mugmo X COLMAN (30 ml) - Gouttes nasales -
CNK: 1429935 au prix de 9,50 €
Nettoie le nez, la gorge, le bec, évite les glaires et la contamination.

Collyre Noir (10 ml) - Gouttes pour les yeux -
CNK: 0099671 au prix de 9,50 €
Soin pour les yeux, coup de bec dans l'œil et œil larmoyant.

Bain Souverain COLMAN (200 g)
CNK: 0027904 au prix de 3 €
Pour un pigeon propre, bain désinfectant aux sels d'aiguilles de Pin.

Spécialités Colman en vente exclusive en pharmacies.
Indiquez au pharmacien le numéro de Code National (CNK).
Nos produits en détail sur notre site web: www.laboratoire-colman.be

Laboratoire COLMAN - Spécialités Colombophiles -
Rue de la Grande Louvière, 68-70 - 7100 La Louvière
Tel: 064/22.49.07 - Fax: 064/26.00.20 - lab.colman@skynet.be
R.C. Mons: 61.598 - TVA: BE 401.753.610
Compte financier: bpost: IBAN: BE20 0000 0260 5256 BIC: BPOTBEB1

Olympiade 27, 28 et 29 janvier 2017

«Ladies Corner»

Animations, dégustations, démonstrations,…

- Chocolatier Laurent Gerbaud
- Gadgets " Mamzel"
- Atelier de bijoux de fantaisie
- <<Ouvrages de dames >> dentelle, Broderie, …
- Gaufres de Liège et de Bruxelles
- Bijoux " Victoria Collection"

Laurent Gerbaud
CHOCOLATIER - BRUXELLES

Les 3 jours : Découverte en car "Open Tours" de la ville de Bruxelles et de ses principaux quartiers. Réduction sur le prix (disponible au stand de la RFCB).

Samedi 28 janvier de 14h à 18h:

Préparation en live des célèbres recettes culinaires du
<< Chef Albert >>

LA STATION D'ELEVAGE VOUS OFFRE : **LES PIGEONNEAUX 2017**

€30 ou €60
par pigeonneau

L'année dernière nous avons travaillé à l'évolution au sein de la Station d'élevage et nous avons effectué une sélection plus sévère encore de nos reproducteurs. Pour la nouvelle saison d'élevage, nous avons acquis pas moins de 100 pigeons venus en droite ligne de chez Ko Van Dommelen pour être en mesure de répondre au volume élevé des demandes. A partir de la saison de reproduction 2017, il sera aussi possible d'acheter des rejetons issus de nos pigeons Koopman. A un prix certes plus élevé et livrés exclusivement avec pedigree. Une autre nouveauté dans notre gamme c'est que, à partir de 2017, tous les pigeonneaux pourront être achetés avec pedigree à €60 le pigeon, excepté les courants sanguins Wuyts-Cominnes et Bricoux. A vous de choisir.

Passez nous votre commande ainsi que vos données personnelles. Après réception du bon de commande, vous aurez une confirmation de réception de votre commande endéans les 7 jours (certificat d'enregistrement) avec les modalités de paiement.

Le client a le droit d'annuler sa commande aussi longtemps que celle-ci n'a pas encore été expédiée. Le montant payé sera remboursé dans les 10 jours.

BON DE COMMANDE
PIGEONNEAUX 2017

€30 ou €60 (avec pedigree) par pigeonneau. Les frais d'expédition s'élèvent à €19 par commande.

Nombre total de pigeonneaux souhaité:

☐ mâle(s) ☐ femelle(s)

(Pour des pigeonneaux, il est impossible de garantir la sexe)

☐ sans pedigree (€30)

☐ avec pedigree (€60)

LIVRAISON:

☐ fin janvier ☐ février ☐ mars

Si vous laissez le choix à nous, précisez-nous la distance sur laquelle vous jouez:

☐ vitesse (V)

☐ demi-fond (DF)

☐ fond (F)

		MALE ↓	FEMELLE ↓
V	***HOK VITESSE (€60)***		
V/DF	JANSSEN FRS		
V/DF	LEUS		
V/DF	MARCELIS		
V/DF	GEERINCKX (SOONTJENS)		
V/DF	TOURNIER		
V/DF	VAN DYCK		
V/DF	WUYTS-COMINES - BLANC		
DF	ENGELS J. & J.		
DF	GRONDELAERS J.		
DF	HOREMANS		
DF	HOUBEN J.		
DF/F	AELBRECHT (DE RAUW-SABLON)		
DF/F	HUYSKENS-VAN RIEL		
DF/F	***KOOPMAN (€60)***		
DF/F	MEULEMANS K.		
DF/F	***MEULEMANS K. - CHOCO (€60)***		

		MALE ↓	FEMELLE ↓
DF/F	ROOSENS		
DF/F	DE SCHEEMAECKER		
DF/F	***DE SCHEEMAECKER - MARBRE (€60)***		
DF/F	VANDENABEELE		
DF/F	THONE J.		
DF/F	VAN LOON		
F	AARDEN J.		
F	***AARDEN - AVEC HUPET (€60)***		
F	BRICOUX		
F	CATTRYSSE		
F	DELBAR		
F	DE SMET-MATTHYS		
F	SION		
F	***SION - ISABEL (60 €)***		
F	STICHELBAUT		
F	VANBRUAENE		
F	VAN WANROY		
F	***KO VAN DOMMELEN - AARDEN (€60)***		

Mon numéro de licence RFCB.....

Nom et adresse (en majuscules).....

Mail..... N° Téléphone .....

Date..... Signature

A envoyer sous enveloppe à : STATION D'ELEVAGE NATURAL
R. Delbekestraat 165 - 2980 St. Antonius-Zoersel - Belgique
Tél : +32 3 383 08 31 - Fax : +32 3 383 08 22 - mail : info@breedingstation.com

VISITEZ-NOUS
www.natural-elite-pigeons.be
www.naturalkweekstation.be